

Le projet des Centres de Production et de Formation pour Jeunes Filles (CPF/JF) ou projet Mille Jeunes Filles

I.- CONTEXTE DE CREATION :

Le projet des Le projet des Centres de Production et de Formation pour Jeunes Filles (CPF/JF) ou projet Mille Jeunes Filles ou projet Mille Jeunes Filles est une initiative créée dans le cadre des six Engagements pris par le Chef de l'Etat le 02 juin 1994 pour répondre aux préoccupations et aux aspirations de la femme suite à la dévaluation du franc CFA. Le projet « Mille Jeunes Filles » est le deuxième engagement de son Excellence Blaise COMPAORE.

I.1.- Contexte socio-économique du projet :

Le Burkina Faso est un pays sahélien caractérisé par une croissance démographique de l'ordre de 2,64 % par an. Sur une population estimée à dix millions d'habitants, les femmes représentent 52 %.

En zone rurale, la population féminine est plus importante à cause de l'émigration des hommes.

Malheureusement, il arrive encore trop souvent que l'enseignement des techniques de production n'atteigne pas la frange féminine de la population qui, pourtant constitue la grande partie de la main d'œuvre agricole.

Les femmes exécutent 65 % de la masse globale du travail de production. En revanche, elles ne recueillent que 10 % des revenus du travail productif et ne détiennent que 1 % du capital financier.

Elles ont rarement accès aux équipements et aux intrants ; de ce fait la rentabilité des terres qu'elles exploitent ne s'est pas améliorée.

Tributaire de la tradition, le statut de la femme rurale est profondément marqué par une société féodale et fortement hiérarchisée. Sujette au surmenage physique, à un niveau de nutrition insuffisant et mal équilibré, aux grossesses précoces nombreuses et tardives, la femme burkinabé est aussi exposée à de multiples pratiques néfastes telles l'excision, le mariage forcé, le lévirat etc.

Les femmes burkinabé ont très peu accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi.

Le taux de scolarisation des filles dans le système formel est de 24,31 % contre 36,78 % pour celui des garçons. Celui du chômage des jeunes filles de 20 à 24 ans est de 34,5 %.

Outre son double rôle de reproductrice et de productrice, la femme rurale burkinabé s'organise pour mener des activités génératrices de revenus qui se limitent à la vente des produits qu'elle a cultivés, cueillis et ou transformés.

Les recettes souvent dérisoires que lui procurent ces activités contribuent à l'amélioration des repas familiaux, à l'achat des vêtements et parfois des médicaments pour ses enfants.

Selon une étude menée dans l'Ouest du Burkina où les conditions naturelles sont plus favorables, les revenus moyens des femmes ne dépassent pas 45.000 FCFA par an.

L'analyse de la situation des femmes au Burkina Faso fait ressortir les difficultés que celles-ci rencontrent dans la quête d'un mieux être. Celles-ci sont liées à leur statut dans la société, au

contexte socio-économique et au manque de formation leur permettant d'être efficace dans la mise en œuvre de leurs activités.

Face à cette situation et aux nombreux défis du développement, le Chef de l'Etat lors de son meeting national du 02 juin 1994 a initié entre autres ce programme novateur qui devrait contribuer au renforcement du rôle des femmes dans le processus de développement socio-économique du pays.

II.- LES OBJECTIFS DU PROJET :

Basé sur la mise en œuvre d'un programme novateur, le projet des Centres de Production et de Formation pour Jeunes Filles vise les objectifs suivants :

1.- Objectif général :

-assurer la promotion socio-économique de la jeune fille rurale.

2.- Objectifs spécifiques :

-contribuer à l'accroissement de la production agricole,
-augmenter la connaissance des jeunes filles dans les domaines socio-économique et agricole,
-contribuer à la résorption du chômage des jeunes filles,
-améliorer les conditions de vie et le statut des jeunes filles, futures épouses, mères et citoyennes.

III.- ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Le projet des Centres de Production et de Formation pour Jeunes Filles est composée comme suit :

- une direction générale appelée encore coordination nationale basée à Ouagadougou la capitale politique du Burkina Faso,
- deux centres de formation logés sur le périmètre irrigué du Sourou à environ 47 km de Tougan Chef lieu de la province du Sourou et à 300 km de Ouagadougou.

Ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet

Six (06) Ministères sont impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ce sont :

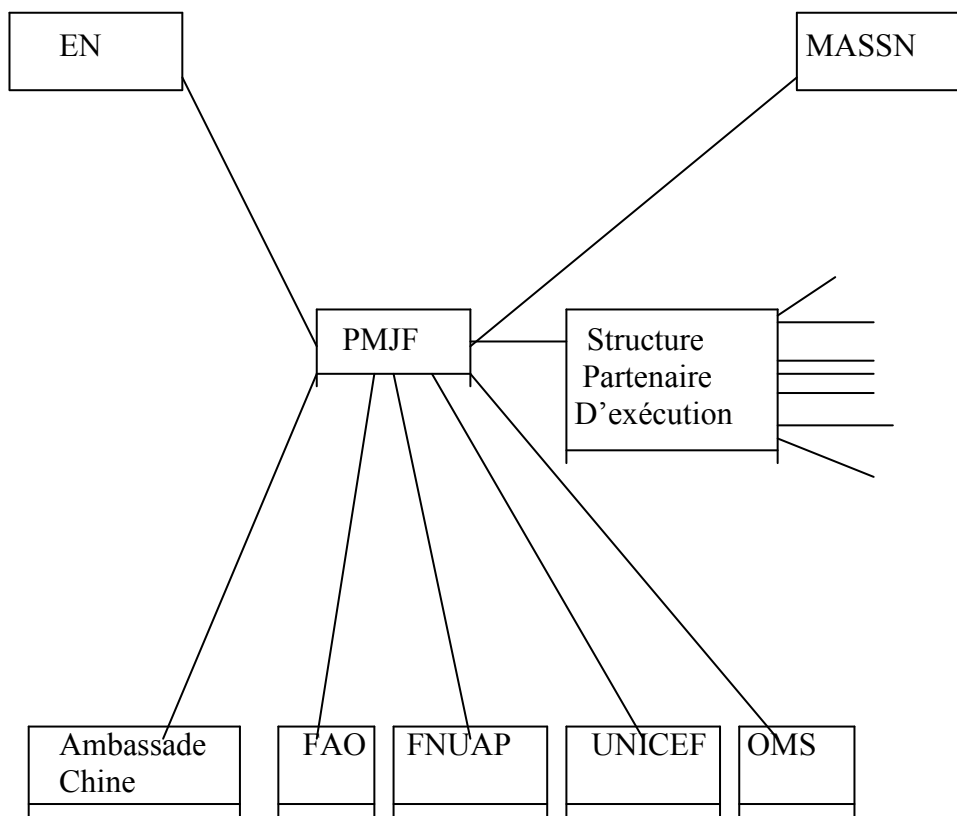
- Ministère des Ressources Animales,
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation,
- Ministère de l'Environnement et de l'Eau,
- Ministère de l'Agriculture,
- Ministère de la Jeunesse et des Sports,
- Ministère de la Défense.

Description des postes du personnel des centres :

Postes	Mission	Qualification
responsables de centres	Diriger les activités des centres Assurer la formation en gestion	BAC + 4 ans
formatrices socio-sanitaires	Assurer la formation des filles en	CAP en économie

	santé de la reproduction, eau, assainissement, technologie appropriée, nutrition et démonstration culinaires	sociale et rurale
tailleurs	Assurer la formation en coupe et couture	Avoir Le niveau CEPE et trois ans d'expérience dans Le domaine de la formation
surveillantes	Assurer l'encadrement des filles avant, pendant et après les cours, Assurer les cours d'éducation environnementale, Assurer l'animation sportive et récréative, Assurer la formation en secourisme	BEPEC + une longue expérience dans les mouvements de jeunesse tels que croix rouge, le scoutisme, le guidisme
magasinières	Gérer tout produit ou matériel mise à la disposition du centre en collaboration avec le responsable du centre, Tenir les fiches de stock	BEPC + une expérience de trois ans
cuisinières	Assurer avec l'aide des aides cuisinières la préparation des repas	Expérience de 5 ans
aides cuisinières	Sous la supervision des cuisinières, aider à la préparation des repas	--
chauffeurs	Assurer l'entretien quotidien des véhicules	CEPE + permis de conduire catégorie c.
alphabétiseurs	Assurer les cours en alphabétisation	Agent alphabétiseur
aides agro-formateurs	Assister les agro-formateurs dans leurs tâches	Avoir un diplôme de fin cycle des centres de promotion rurale
gardiens	Assurer la surveillance permanente des lieux et des biens mis à la disposition des centres	

Relation avec les autres structures étatiques et privées :



Légendes :

EN : Engagement Nationaux

MASSN : Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale

PMJF : Projet « Mille Jeunes Filles »

MS : Ministère de la Santé

MEBA : Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation

MA : Ministère de l'Agriculture

MRA : Ministère des Ressources Animales

MATD: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

ONG : Organisation Non Gouvernementale

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance

OMS : Organisation Mondiale de la Santé.

IV.- MISSION ASSIGNEES AU PROJET :

Le projet des Centres de Production et de Formation pour Jeunes Filles a pour mission de recruter, de former, d'installer et de suivre les jeunes filles rurales déscolarisées ou non scolarisées dans leurs communautés.

V- STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE :

Groupe cible :

Le public cible du projet est la jeune fille rurale d'âge compris entre 14 et 18 ans révolus sans distinction du niveau d'instruction scolaire ni de provenance géographique.

Condition d'admission dans les centres de formation :

Les critères de recrutement des stagiaires sont les suivants :

- être de nationalité burkinabé
- être âgée d'au moins 14 ans et au plus 18 ans au 31 décembre de l'année en cours,
- être co-présentée par le Préfet de son département et le service social de la localité,
- être célibataire non enceinte et sans enfant,
- être de bonne moralité,
- être apte à suivre la formation pendant deux ans.

Composition du dossier :

Chaque fille présélectionnée au niveau de sa province doit fournir les éléments de dossier suivants :

- un extrait d'acte de naissance,
- un certificat de visite et de contre-visite,
- un carnet de santé,
- une photocopie du diplôme du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires s'il y a lieu,
- une fiche d'enquête sociale dûment remplie par le service social de la localité,
- une fiche de renseignement sur le milieu de vie de la fille dûment remplie par le Préfet du Département.

N.B. : les fiches d'enquête sociale et de renseignement sur le milieu sont conçues par la Direction Générale du projet et envoyées au niveau des provinces pour leur remplissage. Ceci est une innovation de la troisième promotion.

Accueil des stagiaires dans les centres de formation :

L'autorisation de recruter une promotion est donnée par le gouvernement. A partir de ce moment, le Ministre de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale invite les Hauts-Commissaires à faire le recrutement des stagiaires. Une correspondance leur est adressée à cet effet indiquant entre autres les critères de sélection, le quota fixé par province, la composition du dossier et la date à laquelle les stagiaires sont attendues à Ouagadougou pour y subir la visite médicale.

Celles qui seront déclarées aptes à l'issue de la visite médicale sont conduites dans les centres de formation au Sourou où elles passeront deux (2) années de formation. Le temps de la visite médicale dure en moyenne deux à trois semaines et les filles sont pendant ce temps internées et prises en charge par le projet.

Les inaptes sont immédiatement retournées dans leur province d'origine accompagnées par une lettre confidentielle adressée au Haut Commissaire de la province expliquant les raisons du retour de la fille.

Stratégie éducative :

Le cycle de formation dure deux ans qui correspond à la durée du projet renouvelable. Les huit (08) premiers mois correspondent au tronc commun pendant lequel chaque fille participe à toutes les activités menées dans les centres.

L'enseignement associe la pratique et la théorie dans toutes les matières. Des groupes de 15 à 25 filles sont constitués pour faire l'animation pratique en santé de la reproduction et en hygiène-assainissement dans les villages environnants. Des contrôles de connaissance sont effectués chaque mois et un bulletin de note est délivré à chaque fille par trimestre.

En fin d'année de tronc commun, un test d'orientation dans les filières de spécialisation est organisé dans les deux centres de formation. Des commissions d'orientation sont mises en place à cet effet. Ces commissions ont pour rôle d'opérer objectivement l'orientation des filles en fonction de leur aptitude, leur motivation et les réalités socio-économiques et environnementales de leur milieu de réinsertion. En année de spécialisation (2^{ème} année) chaque fille approfondit ses connaissances et son savoir faire dans une des filières suivantes : la couture, l'élevage, le maraîchage. Parallèlement, elle continue à prendre les cours dans les autres domaines de formation générale : l'éducation socio-sanitaire, l'éducation environnementale, le secourisme etc. et participe aux animations socioculturelles et sportives.

Organisation de stage pratique :

A la fin de l'année de tronc commun, les filles sont mises en position de stage pratique à travers le territoire national dans des unités de production pour une durée d'un mois. L'objectif visé par ce stage terrain est de permettre aux stagiaires d'échanger avec les producteurs de leurs localités respectives, d'acquérir une expérience de terrain et de s'enquérir des réalités de leur futur milieu d'intégration socio-professionnelle.

Prise en charge des stagiaires :

Durant le séjour au centre, le régime de l'internat est obligatoire. Les centres sont régis par un règlement intérieur. Les stagiaires sont prises en charge en ce qui concerne le logement, l'alimentation, la santé, la tenue de travail et le matériel d'apprentissage.

Alimentation :

Chaque centre dispose d'une cantine qui offre aux filles trois repas par jour. Les filles sont réparties en groupe de 25 pour le partage des repas. Un menu hebdomadaire est établi et appliqué dans les deux centres de formation. Les repas sont individuellement servis aux filles.

Santé :

Les stagiaires bénéficient gratuitement des soins médicaux pendant leur séjour dans les centres. Chaque centre est doté d'une infirmerie animée par une infirmière affectée par l'Etat.

Formation :

Pendant le cycle de formation, les stagiaires bénéficient gratuitement du matériel de formation (outillage, fournitures scolaires...) ainsi que de deux tenues de travail et des paires de chaussures de sport et de bottes.

Logement :

Les stagiaires dorment dans des dortoirs communs à raison de 17 filles par dortoir. Les lits sont individuels et chaque fille obtient pour les deux années, un drap, une couverture, une serviette, un seau de 10 litres, un pot, un bouloir, un sac de voyage etc. Elles perçoivent également une allocation mensuelle de dix mille (10.000 FCFA). Un mécanisme est mis en place afin de constituer pour chaque stagiaire une épargne obligatoire égale à la moitié de son allocation. Ce fonds constitue son apport personnel lors de sa réinstallation dans son milieu d'origine.

VI- PROGRAMME DE FORMATION :

Les activités pédagogiques qui ont été menées dans le cadre de la formation de la première promotion sont le maraîchage, le tricotage, la couture, le tissage, la teinture, l'éducation socio-sanitaire, la transformation et la conservation des produits agricoles, l'alphabétisation dans onze langues nationales, et l'initiation à la gestion.

Après une analyse de l'impact de ces différentes filières et à partir du rapport de suivi de la première promotion présenté en décembre 1997, des corrections ont été apportées au programme de formation de la deuxième promotion.

Ainsi, les spécialisations qui ont été retenues ont été les suivantes :

- l'agriculture,
- l'élevage,
- l'artisanat basé essentiellement sur la couture.

Outre ces domaines de spécialisation, toutes les filles de la deuxième promotion ont été initiées dans :

- l'organisation et l'animation de séance d'éducation socio-sanitaire,
- l'encadrement des populations dans le cadre de la lutte contre la désertification,
- l'encadrement des jeunes villageois dans le domaine culturel et sportif,
- la vulgarisation des méthodes et techniques de secourisme,
- l'animation de centre d'alphabétisation.

VII- ETAT D'EXECUTION :

Promotion I :

La formation de la première promotion s'est déroulée de décembre 1994 à décembre 1996 et a permis de former neuf cent quarante six (946) jeunes filles réparties comme suit :

-couture : 117

-tissage : 141

-teinture : 524

-maraîchage : 164.

Chacune est retournée dans son village d'origine muni d'un carnet d'épargne contenant 120.000 FCFA et d'un kit d'équipement d'une valeur de 150.000 FCFA.

Promotion II :

La formation de la deuxième promotion s'est déroulée de juin 1998 à juillet 2000 et a concerné 500 filles réparties en raison de 250 par centre de formation.

Pour des raisons pédagogiques, une innovation a été faite dans le cadre de la répartition des filles dans les deux centres de formation. Ainsi, il a été retenu deux cohortes qui sont les suivantes :

Cohorte 1 : centre de Niassan regroupant les filles non titulaires du diplôme de certificat d'étude primaire (CEPE),

Cohorte 2 : centre de Débé regroupant les filles titulaires du CEPE.

Résultats obtenus sont les suivants :

471 filles ont été formées dans les filières de spécialisation ci-après :

-couture : 142 soit 30,15 %

-maraîchage : 95 soit 20,17 %

-élevage : 234 soit 49,68 %.

VIII.- MISE EN ŒUVRE DU SUIVI :

Trois structures ont été mises en place pour assurer le suivi des filles installées dans leurs communautés, il s'agit de :

l'équipe de suivi de la coordination nationale.

Elle est mise en place au niveau de la direction du projet. Elle a un rôle d'appui et de coordination auprès des comités de suivi. Cette équipe est dirigée par un chef de service et investie de missions (cf. page 5 et 6.)

Un comité de parrainage :

Mis en place lors d'une rencontre des marraines avec la direction du projet les 3 et 4 avril 1997, ce comité est chargé de fournir un appui conseil aux filles installées dans l'ensemble des 45 provinces du pays. 50 femmes ont été choisies pour leur expérience professionnelle et pour leur engagement pour la cause de la femme. Chaque province compte une marraine. Les marraines provinciales sont appuyées par dix (10) femmes (personnes ressources) de la province du Kadiogo. Le comité de parrainage a pour rôle de faciliter la mobilisation des

ressources sociales, techniques et institutionnelles pour une insertion harmonieuse des filles formées au Sourou.

Les comités provinciaux de suivi :

Mise en place au niveau de chaque province et présidé par le Haut Commissaire, le comité provincial de suivi regroupe tous les acteurs du développement œuvrant dans la province (associations/ ONG, services techniques, parents de filles et filles formées au Sourou). Ce comité est chargé de résoudre les éventuels problèmes rencontrés par les filles dans la mise en œuvre de leurs activités sur le terrain. Il est en outre chargé d'apporter un encadrement technique adéquat aux filles.

IX- LES CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET MATERIELLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET.

Apport de l'Etat :

Les cadres et personnel de l'Etat des différents Ministères impliqués dans la mise en œuvre du projet (INA, Agriculture, élevage, Santé, Action Sociale, Jeunesse et Sport, l'Armée).

- Les sites et les terrains d'exploitation du projet,
- Le siège du projet notamment la location,
- les charges de téléphone, électricité et eau du siège du projet.

L'apport des partenaires au développement :

De nos jours, le projet des centres de production et de formation pour jeunes filles attire considérablement l'attention des partenaires au développement.

L'Ambassade de Chine

Premier partenaire du projet, elle soutient la quasi totalité des activités menées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Sa contribution financière antérieure à la troisième promotion s'élève à 1.830.050.000 FCFA et celle de la troisième promotion s'élève à un montant de 1.242.150.040 FCFA soit un total de 3.072.200.040 FCFA.

La subvention de l'Ambassade de Chine dépasse donc de loin les 95% du budget total d'exécution du projet.

Le Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation(FAO)

La FAO a apporté un appui matériel et technique aux centres de formation dans le cadre de son programme de coopération technique (TCP).

Cette assistance a été réalisée en deux phases d'une durée totale de 30 mois. Les objectifs visés à travers cette assistance étaient :

- 1.- d'assurer la formation continue et le suivi des jeunes filles engagées dans la production, la transformation et la commercialisation des produits horticoles,
- 2.-de mettre en place un service-conseil fonctionnel,
- 3.-d'assurer un appui logistique aux jeunes filles en vue de faciliter leur installation au village,

4.- de permettre la mise en pratique et la vulgarisation des techniques culturelles enseignées dans les centres.

Cette assistance a permis d'équiper les deux centres de formation en matériels didactiques adaptés pour la mise en œuvre des parcelles de démonstration, de former et de recycler les filles de la première et deuxième promotion option agriculture, d'attribuer des intrants et petits outillages de maraîchage aux filles installées dans leur village d'origines ainsi qu'aux groupements féminins que celles-ci encadrent dans leurs localités.

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

Le FNUAP a contribué à l'amélioration du cadre de vie et de travail des filles dans les centres de formation à travers le financement de deux salles de spectacle, de deux terrains omnisports et de deux cuisines pour un coût global de cent vingt quatre mille (124.000) dollars. Cette institution a également financé au titre de son programme de coopération 1997 une recherche action sur les filles de la première promotion d'un coût global de six cent trente quatre mille (634.000) dollars. Cette recherche a été réalisée par l'organisme Population Council.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'OMS a financé la construction d'un bloc sanitaire au niveau du centre de Dèbé, la formation des formateurs en hygiène et assainissement et octroyé du matériel de formation aux deux centres. Le coût total de ces réalisations s'élève à environ douze millions de francs CFA.

X. ACQUIS DU PROJET :

Statistique des filles par métier de spécialisation et par promotion :

Métier de spécialisation	Promotion I (1994-1996)		Promotion II 1998-2000		Total général	
	effectif	%	effectif	%	effectif	%
Couture	117	12,37	142	30,15	259	18,28
Tissage	141	14,90	--	--	141	9,25
Teinture	524	55,39	--	--	524	36,98
Agriculture	164	17,34	95	20,17	259	18,28
Elevage	--	--	234	49,68	234	16,51
total	946	100	471	100	1417	100

Domaines sociaux, éducatifs et économiques :

La formation des deux promotions précédentes a permis d'atteindre les résultats suivants :

*130 filles sur 471 de la deuxième promotion ont été identifiées pour être des animatrices relais en santé de la reproduction, hygiène et assainissement,

*420 filles ont été déclarées aptes à tenir des centres d'alphabétisation.

Le rapport de suivi de la première promotion a révélé que :

-273 filles sont mariées et 73 fiancées ou promises,

-88 % ont choisi librement leurs conjoints,

- 48,99 % ont pu faire des économies à partir des activités qu'elle mène,
- 30 % ont déposé leurs économies dans une caisse d'épargne ou une banque commerciale,
- 81 % ont affirmé qu'elles gèrent elles-mêmes leurs fonds,
- 21 % ont pu acquérir un moyen de déplacement engin à deux roues,
- 5 % ont pu payer à leur frais une formation complémentaire,
- *33 % ont pu acquérir des bêtes d'embouche,
- 50 % ont acquis de nouveaux équipements.

Mais force est de reconnaître qu'en dépit de ces résultats satisfaisants tant au niveau social, économique que culturel, des difficultés majeures subsistent encore.

XI- LES PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES :

Nous les situons à différents niveaux

***au niveau du recrutement :**

- la discontinuité du fonctionnement de certaines activités du projet marquée par une longue période d'interruption entre deux promotions,
- l'hétérogénéité du niveau d'instruction des filles,
- la non motivation des partenaires de terrain pour le suivi des filles.

***Au niveau de la formation :**

- l'inadéquation de certains domaines de spécialisation par rapport au besoin de certaines communautés,
- l'insuffisance des infrastructures d'accueil : salles de cours, salles de travaux pratiques (ateliers) manque de réfectoire, de bibliothèque..., exigüité de l'infirmerie, manque de magasin, de téléphone dans le centre de Débé ; non informatisation des centres, manque d'eau courante, l'inexistence de clôture au niveau des centres etc...
- la non permanence du personnel formateur,
- la non permanence et l'insuffisance du personnel cadre,

***Au niveau de l'installation et du suivi des filles,**

- faible opérationnalisation des comités provinciaux de suivi,
- insuffisance de l'équipement octroyé aux filles à leur sortie des centres de formation,
- la méconnaissance des structures d'appui et de crédits par les filles,
- Le manque de matériel roulant et logistique (moyen de transport en commun),

16

- faible niveau d'information des partenaires ainsi que la population sur les objectifs du projet,
- l'insuffisance de l'utilisation des compétences des filles comme animatrices relais et personnes ressources endogènes par les ONG et autres structures qui interviennent au niveau des communautés.

XII.- LES PERSPECTIVES :

Perspectives : juin 2002-juin 2004

- organisation d'une série de sorties sur le terrain dans le cadre du suivi des filles des promotions I et II : **juillet 2002**,
- recyclage et attribution de kits de l'équipement agricole aux groupements féminins pilotes dans le cadre des ressources PPTE gestion 2002 : **septembre – décembre 2002**,
- mise en place de l'amicale des filles formées au Sourou : **2003**
- organisation d'un atelier de relecture des curricula de formation : **2004**,
- étude de l'impact de la formation sur le statut social et les conditions de vie des filles de la première et deuxième promotion,
- proposer un financement par domaine d'activité afin d'intéresser le maximum de partenaires au développement : **2004**
- pérenniser le système de recrutement pour faire fonctionner les centres à plein temps : **2004**
- envisager l'autofinancement de ces centres : : **juillet 2002**,
- opérationnaliser le système de suivi des filles installées,17
- intégrer les activités des filles dans les plans de développement locaux afin qu'elles soient capitalisées et visibles, qu'elles soient mieux intégrées par les autres structures et institutions qui interviennent au niveau des communautés : **décembre 2002**
- organiser des missions dans les pays africains ou asiatiques possédant des projets similaires pour échanger d'expérience et améliorer ce que nous faisons : **juillet 2002**,
- mettre les filles en stage terrain : **décembre 2002**,
- poursuivre la formation des filles de la troisième promotion à la fin de leur stage : **janvier 2003**.
- organiser des journées portes ouvertes sur les filles formées au Sourou pour présenter les réalisations et faire mieux connaître le projet : **Janvier 2003**
- organiser des sessions de sensibilisation en socio-sanitaire, environnement, secourisme, alphabétisation : **2003**,
- organiser des soirées récréatives (ballets, chants, danses) dans les villages environnants et dans certaines provinces : **juin 2002**,
- organiser des sorties touristiques pour les filles : **octobre 2002**,
- organiser des sessions périodiques de formations et de recyclage du personnel du projet : **juillet 2002**.

Autres perspectives :

- régionalisation des centres de formation pour jeunes filles
- création d'une amicale des filles formées au Sourou
- auto-financement des centres